



LES MODALITÉS DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE DANS LE CENTRE-VILLE D'AJACCIO ÉVOLUENT À PARTIR D'AVRIL 2025

Le conseil municipal s'est prononcé, sans opposition, ce lundi 9 décembre 2024, sur une adaptation des modalités de stationnement payant et sur un ajustement de la politique tarifaire appliquée sur voirie. Cette démarche a pour objectif à la fois de favoriser un turn-over des véhicules près des zones commerciales (centre-ville, Albert 1^{er}, Trottet, Kennedy), ainsi que d'éviter l'engorgement du stationnement au plus près des différentes zones résidentielles, et cela au bénéfice d'un renforcement de l'attractivité du centre-ville.

A partir du 1^{er} avril 2025, de nouvelles règles relatives au stationnement sur voirie évoluent pour les usagers du centre-ville ajaccien.

Ce lundi 9 décembre 2024, le conseil municipal s'est en effet prononcé, sans opposition, sur l'adaptation des modalités de stationnement payant en centre-ville, qui intègre de nouvelles rues dans le périmètre, et sur un ajustement de la politique tarifaire appliquée.

Pour rappel, l'optimisation du stationnement en centre-ville constitue l'un des axes majeurs du Plan de déplacement urbain (PDU), élaboré en 2019 par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA). À ce titre, la politique de stationnement constitue l'une des déclinaisons opérationnelles de la politique de mobilité du territoire.

Elle s'inscrit également au cœur des réflexions conduites par la municipalité, depuis de nombreuses années, dans le but de redynamiser le cœur de ville, et d'en faire un pôle attractif et accessible à tous les usagers.

C'est ainsi que, depuis septembre 2022, les services de la Ville d'Ajaccio, assistés d'un bureau d'études spécialisé, travaillent à l'amélioration de la politique de stationnement en centre-ville afin de proposer aux usagers de nouvelles modalités plus adaptées, répondant ainsi à une demande de plus en plus importante de l'ensemble des publics (riverains, commerces, artisans, professionnels de santé etc...). C'est en effet sur la base d'un diagnostic, mené en concertation avec ces derniers, que cette évolution de l'offre de stationnement en centre-ville a définie plusieurs problématiques :

- ▶ Une offre importante en volume mais dont l'usage est obéré par du stationnement longue durée sur l'espace public ;
- ▶ Un taux de rotation insuffisant, notamment à proximité des polarités commerciales ;
- ▶ Un zonage pas assez adapté aux différents usages ;
- ▶ Des difficultés persistantes de stationnement pour les professionnels (artisans et professionnels de santé).

L'évolution opérée a donc pour objectif d'assurer une meilleure disponibilité des places de stationnement pour les principaux usagers du centre-ville (résidents en zones payantes, travailleurs pendulaires, chalands) et de permettre une rotation plus importante du stationnement sur les axes à forte polarité commerciale. De plus, la réglementation d'une plus grande quantité de places de stationnement tendra à régler la problématique des voitures ventouses et les stationnements abusifs. Elle permettra, enfin, de faciliter les interventions d'urgence des artisans et des professionnels de santé.

TARIFICATION HARMONISÉE ET NOUVEL ABONNEMENT POUR LES HABITANTS DE LA CAPA

Actuellement, la Ville d'Ajaccio dispose de 2290 places de stationnement sur voirie et de 1641 places déployées dans divers parkings municipaux (parking Charles Ornano, parking de l'Amirauté, parking des Pêcheurs, parking de la gare, parking de la place Miot, parking du Diamant, parking de la Miséricorde, parking Rossini, parking du Trottell, parking du Casone). L'extension de la zone horodatée prévoit l'intégration de 950 places supplémentaires, portant le total à 3240 places. À noter qu'une nouvelle zone « verte » destinée au stationnement longue durée est considérablement augmentée, passant de 1030 places à 1860 places.

Les modalités de tarification, qui seront harmonisées pour toutes les zones, garantira une première heure gratuite pour chacune (et non plus sur la zone orange comme aujourd'hui) afin de faciliter les déposes rapides, par exemple celles des enfants lors des périodes scolaires. Enfin, la création d'un nouvel abonnement pour les résidents du pays ajaccien rend désormais éligible à un tarif spécifique l'ensemble des résidents des communes de la CAPA, et non plus seulement les résidents ajacciens, leur permettant de bénéficier de tarifs inférieurs au barème de tarification hors abonnement.

Ces dispositions s'intègrent aux nombreuses initiatives mises en œuvre par la Ville d'Ajaccio, ces dernières années, pour améliorer l'offre de stationnement en centre-ville, tout en visant à répondre aux besoins des usagers.

Pour rappel, les travaux d'extension et de modernisation du parking Diamant, dans le cadre du chantier en cours de requalification de la place du Diamant, aboutira à la création de 200 places supplémentaires dans ce parc de stationnement souterrain d'hypercentre, pour un total de 840 places. Par ailleurs, en 2023, plus de 300 places ont été créées sur l'ancien site de l'hôpital de la Miséricorde, desservies par une navette à haute fréquence qui relie ce parking municipal au cours Napoléon. L'acquisition de l'ancienne galerie Napoléon par la Ville d'Ajaccio permettra également de créer un parking souterrain de 60 places. Enfin, des aménagements ont permis la création d'un parc relais de 150 places à Saint-Joseph, en attendant son extension, dans le cadre du futur pôle d'échange multimodal auquel participera le téléporté Angelo, dont les travaux battent leur plein.

CE QUI VA CHANGER :

► Adaptation du périmètre de la zone payante

De nouvelles zones de stationnements payants ont été identifiées comme des centralités, à savoir les polarités commerciales de l'Albert 1^{er} et du secteur Kennedy, en plus de l'hypercentre. Ces trois pôles ont permis de dessiner une nouvelle carte des zones de stationnement payant selon la méthode de zonage par isochrones* de temps.

Elles sont découpées comme suit :

- Une zone orange à destination d'un stationnement de courte durée : **750 places.**
- Favoriser la rotation du stationnement à proximité des polarités commerciales pour les achats de proximité et de courtes durées.
- Une zone bleue à destination d'un stationnement de moyenne durée : **640 places.**
- Favoriser le stationnement à destination des visiteurs du centre-ville pour les moyennes durées.
- Une zone verte à destination d'un stationnement de longue durée : **1860 places.**
- Inciter au stationnement périphérique pour les longues durées.

** Cette méthode constitue une approche géographique définie selon le temps de trajet calculés à partir d'une centralité dans laquelle la rotation sera recherchée.*

► Ajustement des tarifications

L'ensemble des tarifications par zone a été unifié dans le but d'assurer une plus grande rotation sur ces axes selon les modalités suivantes :

- Un stationnement payant tous les jours de 8h00 à 18h00, sauf les dimanches et jours fériés.
- Une gratuité étendue sur toutes les zones à la première heure de stationnement (valable uniquement en zone orange actuellement) pour faciliter par exemple la dépose des enfants aux horaires de rentrée des classes.
- Une tarification qui s'effectue à la demi-heure.
- Un barème de forfait post stationnement (FPS) unique quel que soit la zone.

À NOTER :

Ces barèmes ne s'appliqueront pas aux véhicules arborant la Carte Mobilité Inclusion (CMI) et aux véhicules à l'arrêt ou stationnant sur une aire de livraison instaurée par arrêté municipal, sur le temps des opérations de chargement et de déchargement.

À SAVOIR :

Les véhicules 100% électriques bénéficient d'une remise de 100% du tarif prévu par le barème, après enregistrement préalable auprès du service stationnement et transmission des justificatifs nécessaires.

► **Baisse des tarifs sur les stationnements longues durées et rallongement de la durée autorisée**

Le parc de stationnement longue durée, qui concerne la zone verte, représente aujourd'hui la plus grande offre de stationnement. Il propose une tarification nouvelle inférieure à la précédente, avec une durée maximum de stationnement portée à 10 heures par jour (+2 heures). Une première heure gratuite a été instaurée pour faciliter les déposes rapides.

► **Du nouveau pour les abonnements**

Actuellement, les usagers peuvent souscrire à des abonnements mensuels ciblés selon leurs besoins : abonnement travailleur ; abonnement ajaccien ; abonnement résident et abonnement pour les agents municipaux.

Les nouvelles projections établiront de nouveaux critères d'abonnement :

- **Abonnement artisans/professionnels de santé :**
faciliter l'accès des artisans et des professionnels de santé en centre-ville.
- **Abonnement Territoire du Pays Ajaccien (CAPA) :**
favoriser l'accès des travailleurs et habitants du territoire communautaire en centre-ville (uniquement zones bleues et vertes).
- **Abonnement résident zone orange :**
permettre aux résidents de la zone orange de bénéficier d'un stationnement à proximité immédiate et d'un second stationnement en zone longue durée.
- **Abonnement résident autres zones :**
permettre aux résidents des autres zones de bénéficier d'un stationnement à proximité immédiate.
- **Abonnement agents municipaux :**
faciliter le stationnement des agents municipaux travaillant en centre-ville.

CARTOGRAPHIE PROJÉTÉE DES ZONES PAYANTES DE STATIONNEMENT - VILLE D'AJACCIO





AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTACT PRESSE VILLE D'AJACCIO

Sébastien PISANI - Directeur de la Communication

Téléphone : 06 21 35 97 08

email : s.pisani@ville-ajaccio.fr

Stéphanie FABY - Attachée de presse

Téléphone : 06 69 15 75 17

email : s.faby@ville-ajaccio.fr

